

---

# Une nouvelle bassine illégale à Brion : Vienne Nature intente un recours

*Fontaine-le-Comte, le 30 mars 2026*

**En sud Vienne, dans le bassin versant de la Clouère, une nouvelle bassine a été autorisée.** Le préfet a autorisé le 20 octobre 2025 la construction d'un nouveau plan d'eau de stockage par arrêté préfectoral. Nous estimons que cet arrêté est illégal et avons engagé en fin d'année dernière un recours devant le tribunal administratif pour le faire annuler. **La légalité de cet ouvrage est donc actuellement remise en question et suspendue à la décision du juge.**

## Un accaparement de la ressource

Cet ouvrage de 135 000 m<sup>3</sup> ne bénéficiera qu'à un seul irrigant. Loin des promesses initiales d'une gestion collective de l'eau, **ce projet permettra au plus gros irrigant du bassin versant de la Clouère d'accaparer la ressource en eau.**

D'après les informations à notre disposition, le bénéficiaire de cette bassine captait en 2023, via deux sociétés agricoles, 317 500 m<sup>3</sup> d'eau, soit 17 % de toute l'eau consommée par l'irrigation dans le bassin versant de la Clouère.

Ce bassin versant compte environ 260 sociétés agricoles\*, dont une soixantaine pratiquant l'irrigation. **Il est marqué par les inégalités, puisque huit sociétés captent 50 % de l'eau. Dans ce top 8, deux sociétés appartiennent au bénéficiaire de l'ouvrage.**

## Un ouvrage qui fait disparaître la notion de substitution

À Brion, il s'agit d'un ouvrage de stockage. En plus de pouvoir remplir sa bassine en hiver, l'exploitant agricole pourra continuer de prélever l'eau en plein été. Il se rajoute un volume de 135 000 m<sup>3</sup> avec la bassine de Brion, augmentant son volume de plus de 40 %.

**Jean-Claude Hallouin, membre du conseil d'administration de Vienne Nature, déclare : « Ce projet conduira à augmenter le volume global d'eau consommé par l'irrigation, alors que nous savons grâce à l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) qu'il n'y a déjà pas assez d'eau dans notre territoire. »**

\* Données Agreste (recensement agricole 2020) : <https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#c=home>